

PA 059212210002

DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE

PA 10

Plans complémentaires reçus le



ESTAIRES



Rue du Bois

Lotissement

6 lots libres

Règlement de construction

Vu pour être annexé à
mon arrêté en date du
12 AOUT 2021



Société Civile Professionnelle

Jean-François GANOOTE
GEOMETRE-EXPERT D.P.L.G.

71, rue de Lille
59270 BAILLEUL
Tél. 03.28.41.23.06
Fax 03.28.48.79.02

Email : jf.ganoote@geometre-expert.fr

PIRAINO PROMO

Promoteur-Aménageur



BARTMANN FREDERIC ARCHITECTE
17, rue Paul Verlaine 59118 Wambrechies
bartmann@free.fr 06 82 05 15 83

Il sera fait application du règlement du Plan Local d'Urbanisme de ESTAIRES

De plus,

- Les reculs minimums pour l'implantation des constructions par rapport à la voie nouvelle sont répertoriés au plan de Composition soit :
 - un recul de 5m mini (A)
- L'implantation des constructions en limite séparative est autorisée lorsque le plan de composition le permet.
- Les marges de recul par rapports aux limites séparatives sont indiquées au plan de composition soit :
 - un recul de h/2 3m mini (B)
- Les annexes isolées d'une superficie maximale de 12m² d'emprise au sol et d'une hauteur maximale de 2,50 m. pourront s'implanter à 1 m. minimum des limites séparatives.
- Les plantations seront diversifiées et d'essences locales. Les nouvelles haies de conifères sont interdites.

Surfaces Plancher

Le terrain à lotir est classé en zone UC pour 4469 m². La Surface Plancher maximum est fixée à 1500 m² répartie de la façon suivante :

- lot 1 Surface Plancher maximum 250m²
- lot 2 Surface Plancher maximum 250m²
- lot 3 Surface Plancher maximum 250m²
- lot 4 Surface Plancher maximum 250m²
- lot 5 Surface Plancher maximum 250m²
- lot 6 Surface Plancher maximum 250m²

*Vo pour être annexé à mon acte du
12 AOUT 2021*

Emprise au sol maximum par lot :

Lot 1 : 160 m²
Lot 2 : 155 m²
Lot 3 : 180 m²
Lot 4 : 180 m²
Lot 5 : 155 m²
Lot 6 : 160 m²

Le Lotisseur
